

**Relevé des échanges et des décisions Collèges FDVA2**

**Jeudi 30 mai 2024**

Membres présents :

Anne FRACKOWIAK-JACOBS – Préfète de la Creuse

Benoit BAYARD – Directeur de Cabinet

Représentants des services déconcentrés de l'Etat :

Nicolas OLLIER – Chef du Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du SDJES de la Creuse

Charlotte MARCHIVE – Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse – SDJES Creuse

Céline MONPAYS – Assistante administrative – SDJES Creuse

Côme KHALLOUKY – Conseiller Sports - SDJES Creuse

Représentants des personnes morales :

Pascal SAVOURAT - Représentant Mme Marie-Christine BUNLON – Conseil Départemental de la Creuse

Quentin PICQUENOT : collaborateur de Mme Catherine COUTURIER - Députée de la Creuse

Personnalités qualifiées associatives :

Philippe LLAMAS - Président d'ALISO

Gérard PALLEAUX - Président de la FOL 23

Philippe BOISSEL - Président de Musique(s) en Marche

Gilles PEINAUD - Représentant Mme Françoise CAPAZZA - Présidente du CDOS 23

Représentant des maires :

Alain DETOLLE – Vice-président de la Communauté de Commune Creuse Grand Sud

Membres excusés :

Christian ECHAVERNE – Maire de Champagnat

Éric JEANSANNETAS - Sénateur de la Creuse

Jean-Jacques LOZACH – Sénateur de la Creuse

Gérard LESTERPT – adjoint au Maire de Grand-Bourg

## Mots d'ouverture

Le collège débute à 14h30. Le quorum est atteint pour cette séance.

Madame la Préfète de la Creuse ouvre le collège. Elle remercie les membres présents et accueille Monsieur BOISSEL, nouveau président de l'association Musique(s) en Marche. Elle accueille également Monsieur KHALLOUKY, nouveau Professeur de Sport – Conseiller Sports au SDJES de la Creuse.

## Retour sur la campagne 2024

Madame la Préfète rappelle le calendrier de la campagne qui s'est déroulée du 29 janvier au 28 mars inclus. Elle a été prolongée de 4 semaines. Les instructions ont été conduites par l'équipe du SDJES. Madame la Préfète donne le montant total de l'enveloppe 2024 : la Creuse dispose pour 2024 de 293 111€ (dotation initiale de 133 000€ ainsi qu'une enveloppe complémentaire de 160 111 €). Jusqu'en 2023, la part complémentaire issue des comptes bancaires inactifs était de 20%. Elle est passée cette année à 40%, ce qui explique la hausse significative de l'enveloppe par rapport à l'an passé. Pour rappel, l'enveloppe totale de 2022 était de 206 863 €, celle de 2023 s'élevait à 243 802 €, soit une augmentation de plus de 49 000 € sur un an (+16%).

160 demandes de subvention concernant 142 associations ont été déposées sur la plateforme Compt'Asso. On remarque une baisse de 13% du nombre de projets déposés. Nous ne disposons pas d'éléments d'analyse pour expliquer cette diminution. A noter que 42 dossiers ne sont pas éligibles, soit 26% (contre 38 l'an passé, 20% des demandes).

Monsieur OLLIER rappelle les critères d'éligibilité figurant dans la note de cadrage. Il rappelle notamment le choix fait lors du premier collège FDVA de janvier 2024 de ne sélectionner que 25 dossiers pour l'axe 2.

## Analyse des demandes

Madame la Préfète revient sur les différents types d'associations ayant déposé des demandes. Le SDJES a distingué cette année 8 domaines afin d'avoir une meilleure lisibilité des demandes :

- Animation locale (comités des fêtes, amicales...) : 12 projets pour un total de 35 500 €
- Autre (défense des droits, jeunes sapeurs-pompiers...) : 11 projets pour un total de 40 000 €
- **Culture** : 43 projets pour un total de **170 873 €**
- Environnement : 5 projets pour un total de 9 597 €
- Jeunesse Education Populaire : 22 projets pour un total de 78 935 €
- Patrimoine : 7 projets pour un total de 10 700 €

- **Solidarité** : 3 projets pour un total de **22 500 €**
- **Sport** : 86 projets pour un total de **247 860 €**

Le secteur le plus demandeur, avec 53% des demandes (40% en 2023), reste le secteur sportif. On remarque notamment une augmentation significative du nombre de demandes de la part des comités départementaux (22 actions déposées par 14 comités en 2024, contre 13 actions déposées par 12 comités en 2023).

Vient ensuite le secteur culturel qui représente 26% des demandes, avec notamment de très nombreuses structures amateurs.

A noter enfin, l'importante sollicitation des associations de solidarité, traduisant un besoin accru de financement lié à la rapide augmentation du nombre de bénéficiaires partout dans le département, et donc un accroissement de leur activité.

Le total des demandes s'élève cette année à 615 965€. La demande moyenne par association s'élève à 4 300€. La demande reste élevée, mais la sollicitation moyenne reste stable chaque année.

Pour cette campagne 2024, Monsieur OLLIER souligne l'impact positif de la mesure Guid'Asso, et plus spécifiquement des temps dédiés à l'accompagnement des associations. Ce soutien dans leurs demandes de subventions est porté par certaines structures labellisées, mais aussi à travers les permanences réalisées dans les France Services. En effet, ces différents temps fléchés pour les associations ont amené une trentaine d'associations à formuler pour la première fois une demande de subvention, soit environ 19% des demandes. Par ailleurs, une nette augmentation de la qualité des dossiers, très majoritairement sur l'axe 1 – fonctionnement global est à souligner. Cette amélioration a été possible grâce au temps de formation des bénévoles organisée à la Palette – Centre Social de Dun-le-Palestel. Cet accompagnement important a été réalisé afin d'aider les petites associations à construire leurs dossiers, réfléchir à un montage budgétaire cohérent, mais aussi à prendre en main la plateforme Le CompteAsso.

Madame MARCHIVE détaille la répartition entre les deux axes de financement. Elle correspond aux projections qui avaient été faites lors du premier collège FDVA de janvier 2024. 118 demandes éligibles ont été traitées sur l'axe 1 – fonctionnement global, pour une sollicitation moyenne de 3 800 €. L'axe 2 – projets innovants, sur lequel il était proposé de ne financer que 25 dossiers, compte finalement 24 dossiers éligibles, pour une sollicitation moyenne d'environ 6 700 €. L'axe 2 permettra de financer 10 associations de rang 1, 9 associations de rang 2, une association de rang 3 et 3 associations de rang 4.

La moyenne des attributions sur l'axe 1 s'élève à 1 800 € ; la moyenne sur l'axe 2 s'élève à 3 000 €.

## **Avis des membres et échanges**

Madame la Préfète invite les membres du collège à donner leurs avis sur les éléments présentés.

L'ensemble des membres du collège est favorable aux propositions de financements.

Monsieur LLAMAS s'interroge sur le nombre de dossiers non recevables. Madame MARCHIVE précise que 42 projets ne sont pas éligibles. Plusieurs d'entre eux n'ont pas été rédigés correctement (pas de corps dans la partie description du projet, pas de budget). D'autres dossiers présentent des incohérences entre le budget prévisionnel intégré au CERFA de demande et le budget joint au dossier. Enfin, Monsieur OLLIER précise que plusieurs dossiers d'associations sportives sont construits de la même manière que les anciennes demandes du Centre National de Développement du Sport. Les associations devaient déposer un projet pour chaque action, plusieurs associations ont donc déposé plusieurs "projets" sur l'axe 1 avec des demandes inférieures à 1 000€.

Monsieur OLLIER préconise qu'un accompagnement renforcé des associations sportives soit organisé pour la campagne 2025 avec le CDOS et le Conseil Départemental. Monsieur LLAMAS propose de renforcer encore d'avantage l'accompagnement des associations avec des interventions en amont des campagnes de financement. Madame MARCHIVE précise que plusieurs temps d'accompagnement sont en préparation avec l'Espace de Vie Sociale Tiss'âge. Un travail de recensement des modalités de subvention des différentes communes du territoire Portes de la Creuse en Marche est notamment mené afin d'apporter le plus de précisions possibles aux associations locales.

Monsieur PICQUENOT approuve cette démarche. Il précise aussi que les élus des communes peuvent également avoir besoin de ce type d'accompagnement afin de soutenir au mieux les différentes associations qui peuvent les solliciter.

Monsieur LLAMAS soulève la question des associations qui ne déposent pas de demande au FDVA2 si elles ont été financées l'année précédente. Ce phénomène peut relever d'une incompréhension sur le fonctionnement des rangs de priorité. L'accent devra être mis sur ce point pour la campagne 2025.

Monsieur DETOLLE précise que le fait d'obtenir un financement au FDVA2 peut aussi être un critère de légitimité pour certaines associations. Ce soutien de la part de l'Etat est en effet valorisé par les autres financeurs.

Monsieur OLLIER souligne l'importance du FDVA pour le SDJES. Cette campagne de financement permet au service de mieux connaître les associations du territoire dans leur grande diversité. C'est une richesse qui permet de mieux appréhender leurs besoins.

## Points et questions diverses

Madame la Préfète rappelle que le CDJSVA de la Creuse se réunira en formation plénière à l'automne 2024 (date à fixer). Elle invite les membres du collège FDVA à être force de proposition pour les sujets liés à la vie associative qui leur semblent importants.

Monsieur LLAMAS propose que le CDSJVA co-construise un observatoire de la vie associative en Creuse. La connaissance fine du tissu associatif grâce à FDVA2 soulignée par Monsieur OLLIER pourrait être partagée dans ce cadre avec l'ensemble des acteurs. Cet observatoire pourrait être un levier pour mieux connaître les associations en prenant en compte toutes leurs dimensions (de la plus petite association jusqu'aux acteurs professionnels de l'Economie Sociale et Solidaire), et ainsi mieux adapter et anticiper les politiques publiques.

Madame MARCHIVE précise sur ce sujet qu'un travail de recherche autour des dynamiques bénévoles est entamé en partenariat avec l'INJEP et la sociologue Mathilde RENAULT-TINACCI. Ce projet de recherche, mené sur le long court, se construit à la fois avec les conseillers du SDJES mais aussi avec les associations qui prendront une part active à cette étude.

Madame la Préfète invite Madame MARCHIVE à faire un point d'étape sur le plan départemental de formation des bénévoles aux membres du collège. Ce plan est en effet financé depuis cette année par le FDVA1 grâce un portage collectif, avec le réseau TELA en coordination du projet. Madame MARCHIVE précise que la totalité de l'enveloppe (12 000€) a été dédiée au portage collectif de la formation des bénévoles. Plusieurs formations seront mises en place dès le début de l'été 2024, avec des formations en cours de construction ou programmées jusqu'au printemps 2025. Deux jours de formations sur la question des violences sexistes et sexuelles en milieu festif ont eu lieu au mois de mars (animation Planning Familial 23). Un après-midi de formation aura lieu le 8 juin sur les méthodes d'animation de réunion (animation La Pépi'nonnière – lieu, Ateliers de la Mine à Lavaveix). Le 13 juin, une soirée autour de l'accueil inclusif dans les associations sera animée par le Planning Familial 23 dans les locaux de la Maison d'A Côté à La Souterraine. Quatre modules complémentaires autour de l'organisation d'événements artistiques auront lieu à partir de l'automne et s'étaleront jusqu'au printemps 2025 (portage Instants Libres et l'Archipel, 1 session dans la salle de la Source d'Evaux-les-Bains, 1 session à la salle Confluence de Bourgneuf, et 2 sessions à La Naute au printemps). Quatre séances autour de la communication, via l'outil podcast, seront également animées par Radio Pays de Guéret à l'automne 2024 (dates et lieux à définir). Enfin, 3 sessions coanimées par l'Espace de Vie Social Tiss'âge et le SDJES auront également lieu à l'automne autour des demandes de subvention et du montage de budget. D'autres thématiques comme les "statuts", "rôles et responsabilités des dirigeants", ou encore les "différents modèles de gouvernances" sont en cours d'élaboration.

Enfin Madame la Préfète rappelle que la journée départementale Guid'Asso aura lieu le vendredi 14 juin à Sardent – Espace Claude Chabrol. La soirée, ouverte à l'ensemble des associations du département, sera l'occasion de rencontrer les structures du réseau Guid'Asso et d'échanger lors d'un moment informel et festif. Madame la Préfète sera présente pour la clôture de journée à 16h30 et invite tous les membres du collège à se rendre à cette manifestation.

### **Mots de conclusions**

Madame la Préfète, ainsi que l'ensemble des membres du collège, remercient chaleureusement le SDJES pour le travail réalisé.

Le collège se termine à 15h28.

La Préfète



Anne FRACKOWIAK-JACOBS